

DECISION DU PRESIDENT.CA 037-2021

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 24 septembre 2020 ;
Vu la délibération CA003-2020 du 17 février 2020 relative à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA015-2020 du 12 mars 2020 portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président ;
Vu l'arrêté n° 2020-097 du 7 octobre 2020 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN.

Objet de la décision Demande d'adhésion de Direction de la recherche, de l'innovation et des études doctorales (DRIED)

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

- d'approuver l'adhésion 2021 à l'Association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT).

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

Par délégation et pour signature,
Le Directeur Général des Services
Olivier HUISMAN

Signé le 12 avril 2021

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Mise en ligne le : 13 avril 2021

UNIVERSITE ANGERS

UNIVERSITE D'ANGERS

40 RUE DE RENNES

49035 ANGERS

N° TVA IC : FR0X194909701

N° Siret / Siren : 19490970100303

Code service :

BC/OS (référence à rappeler lors de la facture)

n° **4500200280**

Date d'émission: 10.03.2021

Page 1/1

Bon de commande / Ordre de service

Association ANRT NATIONALE RECH ET TECHNOLOGIE

41 bd DES CAPUCINES

75002 PARIS 2

Tél : 01 55 35 25 50 Fax : 01 55 35 25 55 Réf : 4425

Facturation

UNIVERSITE D'ANGERS

SERVICE FACTURIER

40 Rue de Rennes BP 73532

49035 Angers cedex

Tél : Fax :

Livraison

UNIVERSITE D'ANGERS

SERVICE FACTURIER

40 Rue de Rennes BP 73532

49035 Angers cedex

Tél : Fax :

Emetteur

Contact : Techer Laurence

Tél :

Fax :

E-mail : laurence.lechat@univ-angers.fr

Code d'intérêts moratoires: Z4

N°SIRET: 78466871700050

Condition de paiement: 030S

Lignes de commande

N° de poste	Désignation	Date Livraison	Quantité	Prix unitaire	Prix total	TVA	Catégorie d'achats
00010	Adhésion ANRT 2021	10.03.2021	1	850.00	850.00	170.00	XC.02

Montant HT 850.00 EUR

Montant TVA 170.00 EUR

Montant TTC 1,020.00 EUR

Imputation

Compte Budgétaire	Domaine Fonctionnel	Centre de Coût	Centre Financier	Fond	eOTP
FG	D112	A911190	911190	NA	

Directrice de la recherche UA
le 08/04/2021**Responsable**

Nom et qualité

Signature

Visas
ARONEZ**Pour acceptation des conditions**

Nom et qualité

Cachet de l'entreprise et signature